

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018/DEC/206	OBJET : APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES ENERGIES DE SEINE-ET-MARNE
Date du conseil municipal 17/12/2018	
Date de la convocation 10/12/2018	
Date de l'affichage 18/12/2018	

L'an deux mille dix-huit, le dix-sept décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 10 décembre 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Karine JARRY, Michel VEUX, Danièle BOUDET, Sandrine NAGEL, Medhi BENSALÉM, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Angélique RAPPAILLES.

Étaient absents représentés :

- Clotilde LAGOUTTE représentée par Simone JEROME
- Alain VELLER représenté par Michel VEUX
- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Sylvie GALLOCHER
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Sandrine NAGEL
- Virginie SALITRA représenté par Medhi BENSALÉM
- Pascal HUE représenté par Claude GODART
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Monsieur Didier MOREAU est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20181226-DEC-2018-206-
DE
Date de télétransmission : 26/12/2018
Date de réception préfecture : 26/12/2018

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-20,

VU la délibération n°2018-56 du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne portant modification de ses statuts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE Unique :

APPROUVE les modifications des statuts du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 18 décembre 2018.

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20181226-DEC-2018-206-
DE
Date de télétransmission : 26/12/2018
Date de réception préfecture : 26/12/2018

Objet de la délibération : **MODIFICATION DES STATUTS**

Nombre de membres	88
Composant le comité	88
Membres en exercice	81
Présents	44
Yvoisés	48
Doit pouvoir	4

Date de la convocation	27/09/2018
------------------------	------------

Date d'adoption	10/10/2018
-----------------	------------

L'an deux mille-dix-huit, le 4 octobre à 15h30, les conseillers syndicaux désignés par les comités de territoires se sont réunis au siège social du Syndicat, suite à la convocation en date du 27 septembre 2018 du président, Pierre YVROUD.

Délégués présents et/ou représentants :

M. Jean-Paul ANGLADE - M. Philippe BAPTIST - M. Jean-Jacques BARBACHOUX - M. Daniel BAUDIN - Mme Bernard BEAUVAIS - M. Daniel BEDEL - M. Jean-Michel BELHOMME - M. Jean-Jacques BERNARD - M. Roger BOUCEAIB - M. Jean-Louis BOUCHUT - M. Paul BRETHEREAU - M. Alain BRIAND - M. Alain BURKHARD - M. Pascal CAFFIN - Mme Claire CAMIN - M. Bernard CARMONA - M. Charles CARPENNIER - M. Francis CHESNE - M. Alexandre DENAMIEL - M. Philippe DOUCE - M. Jacques DROUJIN - M. Alain DUMEE - M. Daniel FADIN - M. Philippe FASSELLER - M. Dominique FESSAUD - M. Michel GARD - M. Jean-Jacques GRUDE - M. Claude GUERARD - M. Jacques ILLIEN - M. Jean-Claude JEGOUDEZ - M. Dominique JOLY - M. Pascal MACHU - M. Christophe MARTINET - M. Alain MUNOZ - M. Dominique PERNIER - M. Christian POTEAU - Mme Claude RAIMBOURG - M. Jacques ROUSSEAU - M. Stanislas SAUVAGE - M. Marc SAVINO - Mme Evelyn SIVANNE - M. Fabrice STERANIK - M. Jean-Claude VALETTE - M. Alain VALLEE - M. Pierre YVROUD.

Délégués excusés :

Mme Rosette CHAHIMIAN donne pouvoir à Mme Claire CAMIN ;
M. Pascal FOURNIER donne pouvoir à M. Stanislas SAUVAGE ;
Mme Maryse MICHON donne pouvoir à M. Pascal MACHU ;
M. Jean-Charles TOKIA - donne pouvoir à M. Pierre YVROUD ;

Délégués excusés :

M. Serge BARBERI - M. Michel BILLOUT - M. Claude BONICI - Mme Anne BONIN - M. Franck CALADO - M. Denis CELADON - M. Gérard CHANCLUD - M. Casimir CHEREAU - M. Christophe DEFER - M. Jacques DELPORTE - M. Stéphane DEVAUCHELLE - M. El Adli DIFNI - M. Daniel DOMEIZ - M. Gilles DURAND - M. Jean-Louis DURAND - M. Dominique ETIENNE - M. Xavier FERREIRA - M. Michel FERON - M. Philippe FOURMY - M. Michel GASTINE - M. Gilbert HENNON - M. Réginald HERBEAUX - Michel LE GLAS - M. Michel LEGRAND - M. William LEFRANCE - M. Roland LEROY - Mme Laure LUCE - M. Michel MENARD - M. Jean-Benoît PINTURIER - M. Gabriel PLADYS - M. Alain POURSIN - M. Cyril RUDLER - M. Richard STEHLIN - M. Georges THERRAULT - M. Alain TRUCHON - M. Fabien VALLEE.

Secrétaire de séance : M. Clément GUERARD

Vu les statuts du SDESM annexés à l'arrêté de création du SDESM du 18 mars 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/n°83 portant modification des statuts à par celles portant sur l'article 3

« Compétences ».

Considérant que l'article 3 relatif aux compétences n'a pas été validé par l'arrêté préfectoral, car la majorité qualifiée

des membres était requise (article L5211-17 du CGCT)

Considérant la nécessité de modifier les statuts et plus particulièrement l'article 3-2.

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

. DECIDE de modifier les statuts du SDESM :

Seul l'article 3.2 - Compétences à la carte est modifié :

Objet de la délibération en préfecture
du 09/10/2018 par M. J. B. DE
Date de validation : 15/10/2018
Date de réception préfecture : 15/10/2018



3.2 - Compétences à la carte

Le syndicat est également compétent pour les compétences à la carte suivantes :

- Eclairage public : gestion, maintenance préventive et curative, et recensement géolocalisé en vue de leur intégration dans le SIG des installations des réseaux d'éclairage public communaux.
- Communications électroniques et éclairage public : les communes pourront confier la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques et d'éclairage public ainsi que les travaux de réhabilitation et de création des réseaux d'éclairage public, lorsqu'ils se situent en dehors des périmètres d'enfouissement des réseaux basse tension, afin de bénéficier des conditions des marchés du SDESM. Ces travaux seront en revanche à leur charge.
- Achat groupé d'énergie.
- Etude et/ou maîtrise d'ouvrage et/ou travaux et/ou exploitation pour :
 - réseau de chaleur et de froid
 - installation de central de production d'énergie d'origine renouvelable et/ou de récupération
 - infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- Etudes liées à la maîtrise de la demande d'énergies et en particulier à la mise en place d'un dispositif « de conseil en énergie partagé » (CEP).
- Distribution publique de gaz.
- Installation des infrastructures nécessaires à la vidéoprotection (cette compétence ne pourra être exercée que sous réserve d'une demande d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection auprès de la préfecture et de l'obtention par le SDESM de la certification d'installateur de vidéosurveillance (Cf. arrêté ministériel du 5 janvier 2011 NOR : TOCJD1033809A)

Le syndicat exerce ces compétences dans les limites du territoire des membres qui lui ont confié ces compétences.

